Cigrette en ITEP

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 2 janvier 2008

Je suis moi meme fumeur, je travail en ITEP nous acceuillons des enfants, de 12 à 18 ans certain (de + de 16 ans) fument, le caractere spécifique de ces adolescents (violence , agressivité, controle difficile des émotions) ne nous permet pas de les laisser fumer a l'éxterieur de l'établissement (rue passante avec voiture) ce qui les metraient en danger, Jusqu'alors ils fumaient dans la cour de l'établissement, peuvent ils continuer à fumer dehors sans risquer d'etre verbalisé ? Peut on créer un espace fumer dans cette meme cour. Le vrai probleme qui se pose est que l'on ne peut se permetre de mettre en danger les enfants et en meme temps on ne peut non plus passer outre la loi... Quelles solutions pour nous ? Merci

Réponse :

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

Il appartient aux éducateurs de donner à ces adolescents une éducation qui leur permette d'affronter la vie sociale dans les meilleures conditions possibles. Or, en leur faisant penser que faire preuve d'agressivité peut leur permettre d'échapper à la loi n'est peut-être pas la meilleure manière de démarrer leur éducation.

Demandez-vous si, étant vous même fumeur, vous ne tentez pas inconsciemment de grossir le phénomène danger extérieur tout en minimisant le fléau de santé publique que constitue le tabac chez les plus jeunes.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac